

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**Arrondissement de
ForcalquierCanton de
ValensoleCommune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA, Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON, Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD, Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR, Madame Nicole VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Date de convocation
28 mars 2024

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance :
Madame Joëlle TEBAR

OBJET : Subventions 2024 aux associations**Rapporteur : Madame Alain ROUX**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe budgétaire de 75 000 € est prévue au budget primitif 2024 pour l'attribution de subventions aux associations (hors Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains). Par courrier en date du 26 janvier 2024, chaque association a été invitée à déposer un dossier de demande de subvention et à fournir un bilan financier.

Le rapporteur précise que les conseillers municipaux faisant partie des bureaux d'associations concernées par la présente délibération, ne prennent pas part au vote quand celui-ci concerne l'association dont ils sont membres. Ainsi, ne prennent pas part au vote :

- M. Alain ROUX pour le Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence ;
- M. Jean-Philippe BARLOTTA pour la « Team Gréoux Bike »
- M. Paul AUDAN pour la « Boule Sulfureuse »

Il est proposé de répartir entre les associations les crédits inscrits, au vu notamment de leurs besoins et des éléments financiers présentés, de la manière suivante :

Alliance Sportive Gréoux Valensole	11 000 €
Association A.T.L.V	2 000 €
Association Comité Officiel des Fêtes	12 000 €
Association Ecole de Judo de Haute Provence	850 €
Associations Bouchons d'amour 04	200 €
Association La Boule Sulfureuse	8 000 €
Association Gréoux photo club	1 100 €

Association groupe San Bastian	1 500 €
Association 1851 – mémoire résistances républicains	300 €
Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence	500 €
Prévention Routière	200 €
Association Poker Club	300 €
Cercle Hippique Atomique	500 €
Association des Sapeurs Pompiers de Gréoux	600 €
Association Ordi loisirs	1 500 €
Association Run in Gréoux	1 000 €
Association Le Lac	1 500 €
Association Team Contact Kickboxing	2 500 €
Association Team Gréoux Bike	5 000 €
Association Tennis Club	9 000 €
Association Gréoux Rando	500 €
Association Comité de Jumelage	2 000 €
Association Amicale des Donneurs de Sang	500 €
Commission Locale Information Cadarache	300 €
Association Parents d'Elèves Gréoux	1 500 €
Office de Tourisme Communautaire (organisation Congrès National du Thermalisme)	3 000 €
Association la Chasse Grysiéenne	1 000 €
Association Union Grysiéenne	3 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions dont le montant est indiqué au tableau ci-dessus, aux associations pour un montant total de 71 350 € ;

PRECISE que le versement des subventions interviendra de la manière suivante :

- Subvention < à 1 500 € : versement courant avril 2024,
- Subvention ≥ à 1 500 € : versement de 50% courant avril et le solde en septembre 2024 ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024 de la commune, à l'article 65748.

PRECISE que Messieurs Alain ROUX pour le Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence, Jean-Philippe BARTOLOTTA pour la « Team Gréoux Bike » et Paul AUDAN pour la « Boule Sulfureuse » n'ont pas pris part au vote de la subvention pour les associations dont ils sont membres.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 10 avril 2024

Signé,
Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 11 avril 2024



Paul AUDAN

Joëlle TEBAR